



Habitants  
**68 043 000**

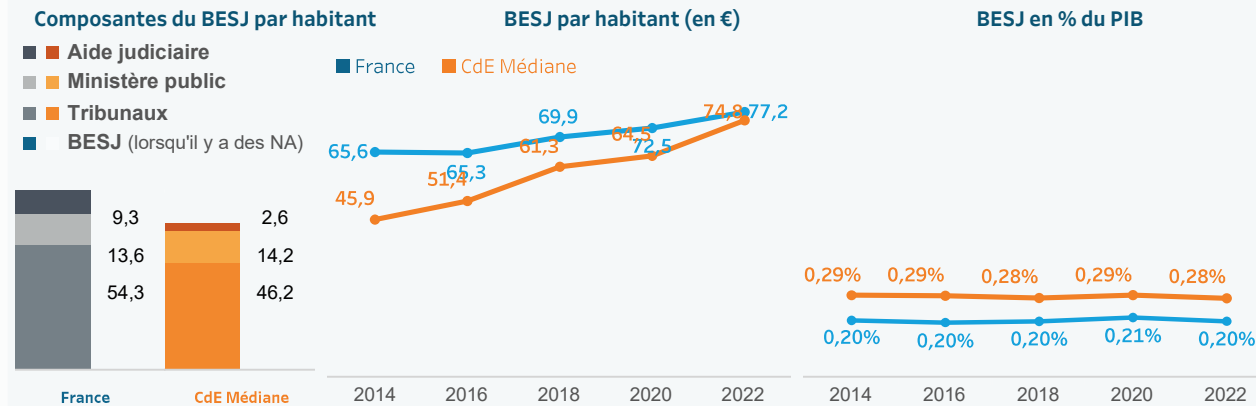


PIB par habitant  
**38 547 €**  
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel  
**41 876 €**  
CdE Médiane 22 878 €

## Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



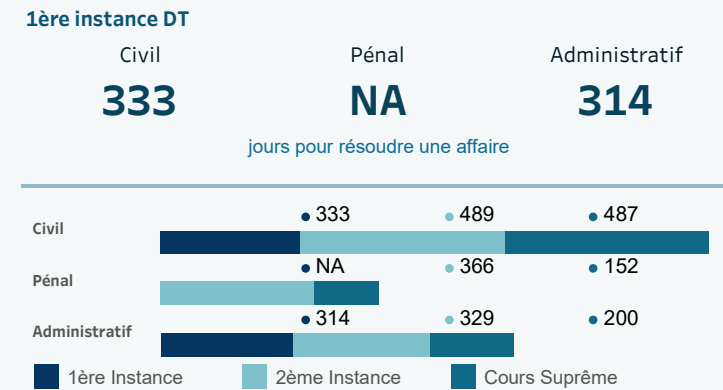
**Budget :** Le budget exécuté du système judiciaire en 2022 est de 5 253 244 613 €, soit une hausse de 7,4 % par rapport à 2020. Il représente 77,2 € par habitant, ce qui reste supérieur à la médiane du CdE, mais en % du PIB, il est inférieur. Le budget des tribunaux atteint 54,3 € par habitant, tandis que le budget du ministère public (13,6 €) reste légèrement inférieur à la médiane du CdE. L'augmentation significative du budget de l'aide judiciaire place la France bien au-dessus de la médiane européenne. Par ailleurs, une augmentation de 12% est à noter pour le budget de l'ensemble du système de justice entre 2020 et 2022.

**Fonctionnement des tribunaux:** Les pratiques innovantes mises en place au sein des tribunaux et du ministère de la Justice peuvent être partagées par le biais d'une plateforme en ligne accessible à tous les personnels judiciaires, favorisant ainsi l'échange et la diffusion de pratiques innovantes.

**Mineurs:** La protection des enfants exposés aux violences conjugales a été renforcée avec un statut spécifique de victime reconnu en 2021 et la généralisation des unités d'accueil pédiatriques enfance en danger en 2022. Les garanties procédurales en matière d'assistance éducative ont été renforcées par la collégialité ou encore la désignation d'office d'un avocat lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige.

**Mesures encourageant le recours aux modes alternatifs de règlement des différends (MARD):** Différentes mesures ont été mises en place: création d'un Conseil national de la médiation en 2021, extension de la tentative préalable de MARD obligatoire à certains contentieux administratifs et en cas de troubles anormaux du voisinage, possibilité de rendre exécutoire un accord issu d'un MARD. Par ailleurs, la rétribution des avocats participant à la médiation au titre de l'aide juridictionnelle a été triplée en cas d'accord trouvé.

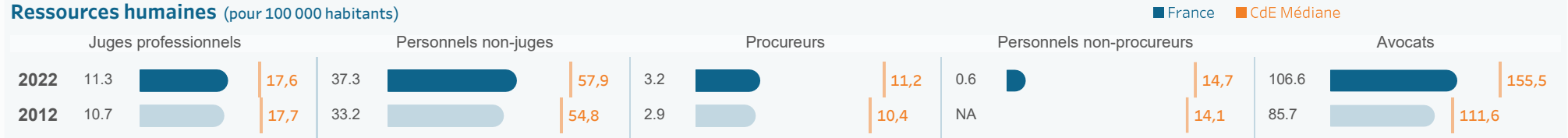
## Efficacité - Disposition Time (jours)



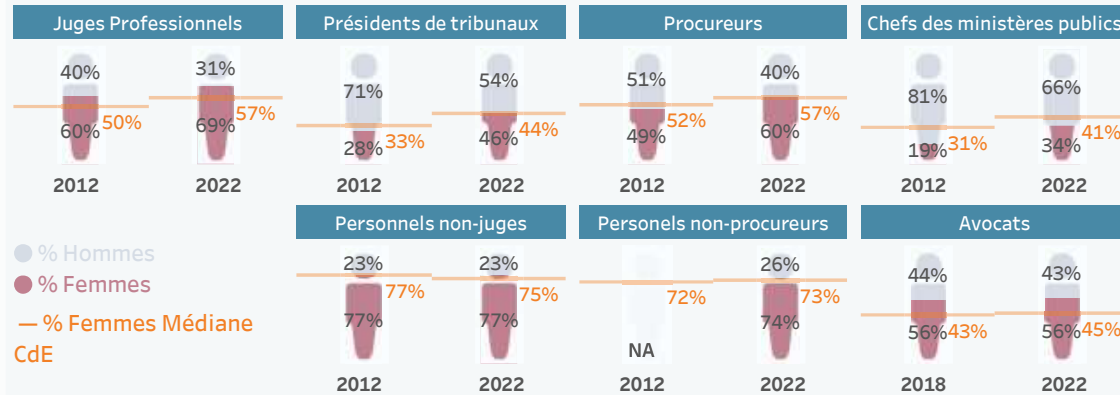
**Efficacité :** Les tribunaux restent les plus efficaces dans les affaires pénales de 3e instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires civiles en 2e et 3e instances. L'évolution la plus significative est observée dans les affaires civiles de 1ère instance, où le DT a presque diminué de moitié par rapport à 2020.

Les affaires administratives de 3e instance sont le seul domaine du droit où le DT est inférieur à la médiane du CdE. Pour toutes les autres matières et instances, il est toujours supérieur aux médianes respectives du CdE, même s'il a connu des améliorations entre 2020 et 2022, sauf pour la Cour de cassation où il est resté stable. Il convient de mentionner que pour 2022, les affaires pénales de dernière instance incluent pour la première fois les affaires d'exécution.

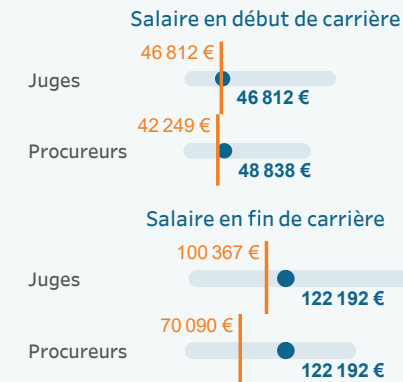
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



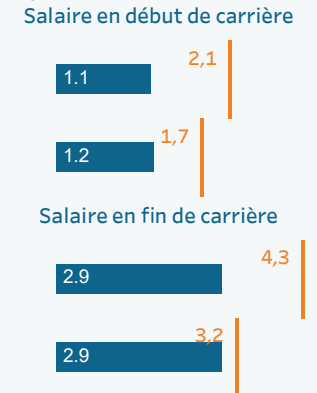
## Égalité de genre



## Salaires bruts absolus

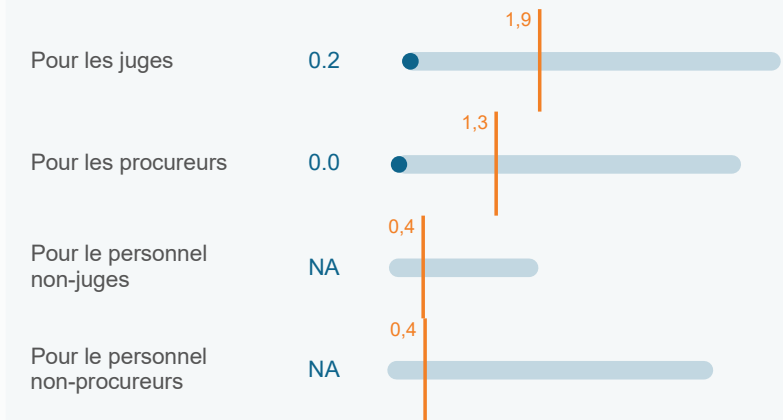


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel

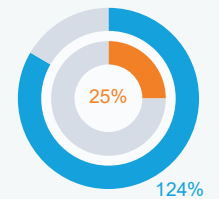


## Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel\*

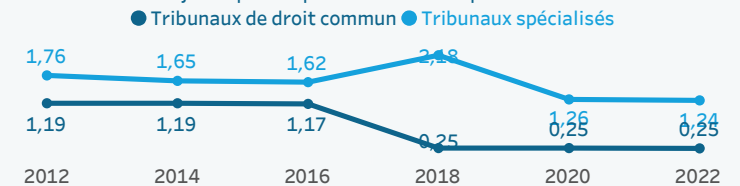


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

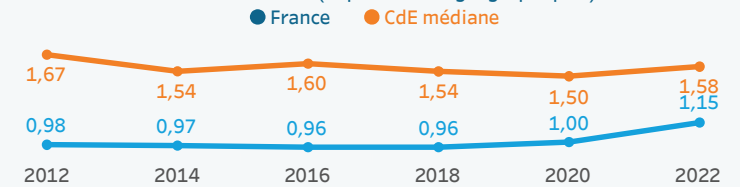


- Tribunaux spécialisés
- Tribunaux de droit commun
- CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



\*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

## Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) \*100

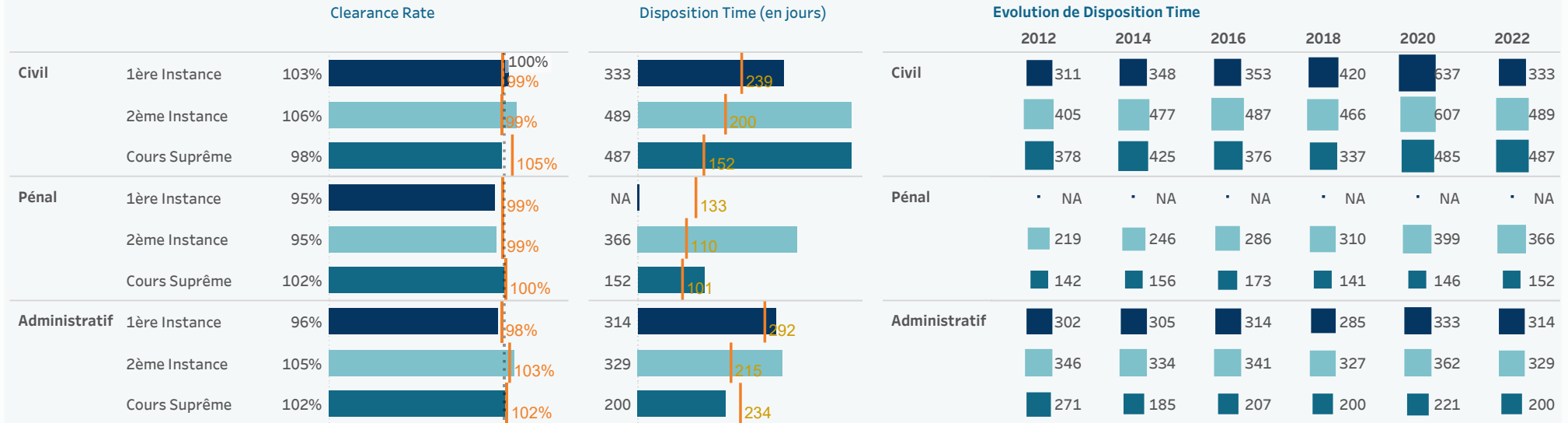
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) \*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

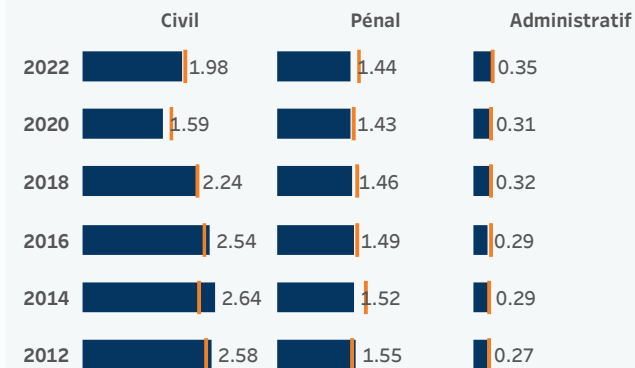
■ France  
 ■ CdE Médiane

Instance  
 ■ 1ère Instance  
 ■ 2ème Instance  
 ■ Cours Suprême

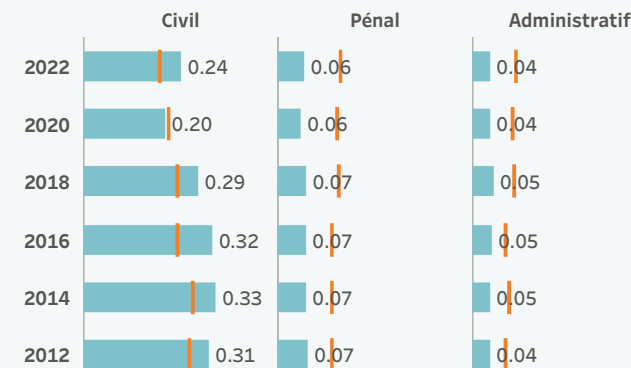


## Affaires nouvelles

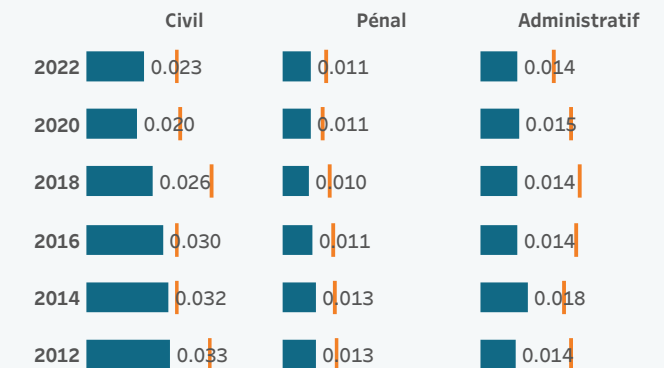
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

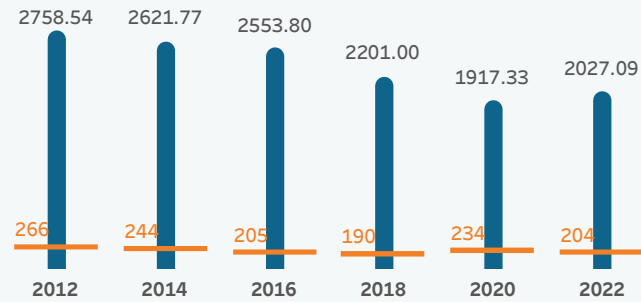


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



## Ministère public

## Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur

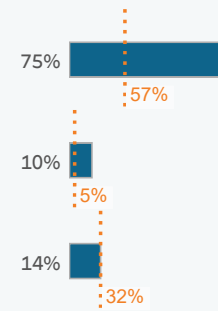


## Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



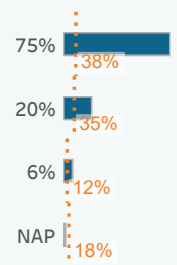
## Répartition des affaires classées en %

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

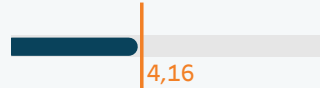
Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC  
(de 0 à 10)

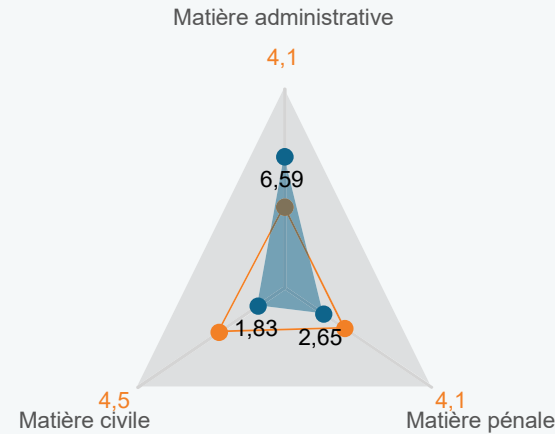
Taux de déploiement total : **3,72**



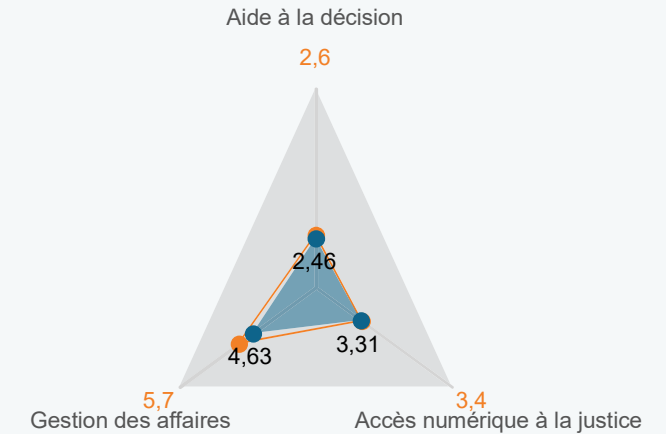
Taux d'utilisation total : **2,88**

(experimental)

## Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



## Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



## Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<https://legifrance.gouv.fr>  
<https://www.legifrance.gouv.fr>

Jurisprudence des juridictions supérieures

[justice-administrative.fr](http://justice-administrative.fr)  
<https://opendata.justice-administrative.fr/>  
<https://legifrance.gouv.fr>

Informations sur le système judiciaire

[Justice.fr](http://Justice.fr)  
<https://www.justice.fr/>